

E-MAIL : marianne.mairie@wanadoo.fr

Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 27 mars 2023 à 19 heures 00

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE - Mme GRAS – Mme VIOT – M. TRICOTEAUX – Mme LABOURO-RAUH – M. DECLERCK - M. VAN ISACKER - M. LOBBE – M. FAUQUEMBERGUE.

Membres Absents : M. BAS - Mme OUDELET – Mme HOUDARD – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET - Mme GREHAN – M. PETITNIOT.

Membres Représentés : M. BAS donne pouvoir à M. TRICOTEAUX
Mme HOUDARD donne pouvoir à Mme DUBOIS
Mme LEMARCHAND donne pouvoir à M. LEFEVRE
M. ROBINET donne pouvoir à M. JULIEN
Mme GREHAN donne pouvoir à M. LOBBE
M. PETITNIOT donne pouvoir à M. VAN ISACKER

Après avoir constaté le quorum, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Madame LABOURO-RAUH Armelle a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

202301 – Révision du loyer du logement communal N°68 rue André BRULE et autorisation au Maire de signer le contrat à intervenir avec les nouveaux locataires

Monsieur le Maire fait part à l'assistance que la locataire du logement communal N°68 rue André BRULE va quitter prochainement les lieux. Afin d'établir le contrat à intervenir avec les nouveaux locataires, il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer mensuel.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention entre la Commune et l'Etat a été signée, permettant aux occupants de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement.

Les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer à 535 € et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec le locataire qui sera retenu.

202302 – Enfouissement des réseaux électriques basse tension « Place de la mairie »

L'USEDA a réalisé une étude sur le projet d'enfouissement des réseaux électriques basse tension « Place de la Mairie ».

Le coût de l'opération s'élève à 93 309,04 €.

La contribution de la commune est fixée à 47 096,41 € H.T.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce projet et s'engage en cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, à rembourser à l'USEDA le coût de l'étude réalisée.

202303 – Subventions aux associations locales et à divers organismes – Année 2023

Les membres du Conseil Municipal adopte par 18 voix Pour, les propositions présentées par la commission municipale « Finances » réunie le 20 mars dernier.

202304 – Sortie des élèves de CM1 et CM2 en classe de mer – Participation financière de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élèves de CM1 et CM2 doivent participer à une classe de mer du 29 mai au 03 juin 2023.

40 élèves de la commune sont concernés par ce séjour. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école primaire une subvention de 40 € pour chaque élève de la commune.

202305 – Création d'un emploi à contrat à durée déterminée d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet

202206 – Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet

Monsieur ABRAHAM Hervé, 1^{er} Adjoint prend la parole. Il dresse le bilan de l'effectif du personnel communal à la date du 27/03/2023. Il fait part des différents mouvements du personnel, notamment la mise à la retraite pour invalidité d'un Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, les contrats parcours emploi compétences arrivant à expiration, prolongation d'arrêt de travail en maladie ordinaire..., et constate que pour faire face aux besoins du service technique, il serait nécessaire d'envisager le recrutement d'un emploi en contrat à durée déterminée d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet ainsi qu'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet afin de pouvoir assurer et mener à bien les missions et tâches du quotidien dans ce service.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur ces créations de postes. Après délibération, il est décidé à l'unanimité de créer un emploi à contrat à durée déterminée d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet ainsi qu'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet.

202307 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Suite à la suppression des postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet, d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (27 h de durée hebdomadaire de travail) et la création d'un emploi à temps complet validée par le Comité Social Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne en date du 14 mars dernier, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

202308 – Détermination des durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ayant fait l'objet d'un mandatement en 2022

Le Conseil Municipal adopte une délibération fixant la durée des amortissements des biens (acquisition de matériel téléphonique, de décors lumineux, de bancs, de godet, de jeux d'extérieurs, d'un taille haies, de tables et chaises pour la Salle Polyvalente) dont la commune a fait l'acquisition au cours de l'exercice 2022.

202309 – Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois – Avenant 2023

Les membres du Conseil Municipal adopte une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant prolongeant le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois jusque fin 2023.

202310 – Demande de subvention au titre de l'Aisne Partenariat Investissement – Année 2023 – Remplacement des huisseries de l'Eglise – Annule et remplace

Suite à une erreur matérielle, la délibération portant sur la demande de subvention au titre de l'Aisne Partenariat Investissement pour l'année 2023 concernant l'opération de remplacement des huisseries de l'Eglise doit être annulée.

L'envoi d'une délibération corrigée du montant erroné sera adressé au Conseil Départemental.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé concernant la situation d'absence d'eau potable sur le point de desserte des habitants demeurant sis « Le Faudier ».

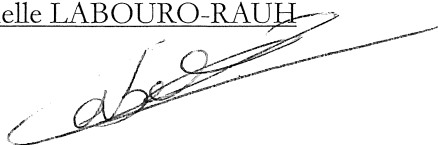
Monsieur le Maire constate qu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue sur cette affaire.

Questions d'initiatives

- **Mme DUBOIS Christine** : - adresse ses remerciements aux membres du Conseil Municipal ayant participé à l'organisation du traditionnel repas des anciens de la commune qui s'est déroulé le 14 mars dernier et se félicite de la réussite de cet événement.
- **M. LOBBE Joël** : - fait remarquer la formation de cavités Rue Maurice MOREAU.

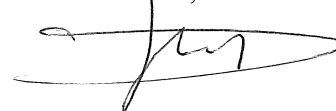
La Secrétaire de séance,

Armelle LABOURO-RAUH



Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 29 mars 2023

Le Maire,



Patrick JULIEN